

Service instructeur
Service Insertion et Développement Local

N° 2008-3-91

Service consulté

Prévention Spécialisée - Projets de mission des associations ABCD et APSIS

Résumé : Les missions de prévention spécialisée, dont la compétence relève du Conseil Général, sont confiées principalement à sept structures, dont :

- l'association ABCD, qui intervenait initialement sur les problématiques jeunes des quartiers Coteaux et Bel Air et qui, à la demande de la Ville de Mulhouse et en accord avec le Département, a accepté d'élargir, depuis 1997, son secteur d'intervention sur les quartiers Cité-Briand-Brustlein, puis, depuis 2006, sur le quartier Daguerre.

- l'association APSIS, qui apporte, en accord avec le Département, une mission d'appui aux Communes de Cernay, d'Illzach, de Mulhouse, de Rixheim, de Wittelsheim, de Wittenheim et aux Communautés de Communes du Val d'Argent, de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, de l'Essor du Rhin, sur les problématiques jeunes.

Il est proposé d'approuver, d'une part, les contenus des missions menées par les associations ABCD et APSIS auprès des collectivités concernées, et, d'autre part, l'extension de leurs territoires d'intervention, à l'échelle des quartiers mulhousiens. Cela fait suite au renforcement des moyens alloués à la prévention spécialisée.

L'approbation de ce rapport n'aura pas d'incidence financière supplémentaire pour le Conseil Général.

Depuis les lois de décentralisation, la prévention spécialisée relève de la compétence du Conseil Général. Ses actions visent à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et des familles en grande difficulté.

Les compétences du Conseil Général en matière de prévention spécialisée :

Dans le souci de se recentrer sur ses compétences obligatoires, le Conseil Général a choisi de redéployer vers la prévention spécialisée les subventions départementales jusqu'alors attribuées aux centres socioculturels (*volet Economie Sociale et Familiale*).

C'est pourquoi l'Assemblée Départementale a décidé, à compter de 2004, de renforcer le nombre de postes d'éducateurs spécialisés afin de mieux répondre aux besoins sociaux, de préciser la commande publique auprès des associations de prévention spécialisée par le biais d'un cahier des charges réactualisé et de définir la cartographie de l'intervention des clubs et services de prévention spécialisée.

Suite à la parution du décret n° 2006-422 du 7 avril 2006, les équipes de prévention spécialisée, insérées dans la liste des établissements sociaux et médico-sociaux (cf. article L 321-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) font l'objet non plus d'une subvention, versée en deux temps, mais d'une dotation globale versée mensuellement.

Ainsi, depuis l'année 2006, la totalité des frais de fonctionnement, les charges financières exceptionnelles et dotations aux amortissements sont prises en charge par le Conseil Général

Les principes déontologiques de la prévention spécialisée :

La prévention spécialisée a pour vocation de répondre aux besoins des publics auprès desquels elle a été missionnée.

La place de la prévention spécialisée n'est pas dans la recherche de solutions institutionnelles aux dysfonctionnements des institutions, mais dans la recherche, avec les publics et les institutions, de solutions qui répondent aux besoins de ces publics, dans une dynamique de changement et dans une perspective de développement local.

La prévention spécialisée mène, auprès de ces publics, une action spécifique. Au-delà des « services rendus », elle n'a pas seulement pour mission d'aider les jeunes mais doit leur permettre de trouver leur place, dans la société et l'environnement, et de devenir acteurs de leur quotidien.

La prévention spécialisée se donne les moyens de constituer un partenariat de projet autour des problématiques sociales liées à la jeunesse et, par son action, contribue à construire le lien social indispensable, avec les publics les plus fragilisés et là où ce lien est le plus nécessaire.

Les associations de prévention spécialisée dans le Haut-Rhin :

Dans sa mission de prévention spécialisée et d'appui à l'insertion des jeunes, le Conseil Général apporte son concours à sept structures.

Six d'entre elles (*ABCD, La Ruche, Wagner, Europe, Florimont et une équipe municipale de prévention spécialisée*) interviennent plus particulièrement dans certains quartiers de Mulhouse et Colmar.

Pour répondre à des besoins nouveaux émergeant dans des communes moyennes, des zones semi urbaines et rurales connaissant des difficultés dans les domaines de la délinquance et de la toxicomanie, le Conseil Général a instauré, en automne 1997, une mission d'appui aux communes.

Celle-ci est exercée essentiellement par l'Association d'Action de Prévention Spécialisée des Inadaptations Sociales (APSYS), sur la base d'une intervention définie dans la durée, sur (et avec) les communes et communautés de communes concernées.

Les projets de mission, déterminés en lieu et en temps, font, pour l'ensemble des structures, l'objet d'une validation par la Commission Permanente du Conseil Général.

Les structures ont eu l'occasion, en cours d'année 2007, et lors des réunions des Cellules Techniques en octobre, de présenter aux représentants des communes et communautés de communes concernées, des services du Conseil Général et en présence de Monsieur Pierre FREYBURGER, Président de la Commission de la Politique de la Ville et Insertion, des bilans intermédiaires de leurs missions ainsi que les pistes de travail et objectifs qui en résultent. Ces rencontres ont permis à l'ensemble des partenaires de mesurer le déroulement des actions menées et de les valider.

Le présent rapport concerne l'ensemble des missions confiées aux associations ABCD et APSIS et l'extension, au niveau de quartiers de la Ville de Mulhouse, des territoires d'intervention de chacune des deux associations.

Il est à noter que lesdites missions couvrent tout ou partie des années 2007 et 2008 et sont présentées tardivement à l'approbation de la Commission Permanente, leurs contenus (*bilans de l'année 2007 et objectifs pour 2008*) n'ayant été transmis que tardivement aux services du Conseil Général.

L'association ABCD :

Implanté sur le quartier des Coteaux à Mulhouse, le service de prévention ABCD comprend cinq postes éducatifs. Son intervention s'articule autour de deux territoires, à savoir les quartiers Coteaux, Bel-Air, Dornach d'une part et Cité/Briand - Brustlein d'autre part.

Le dernier Contrat de Mission, signé par la Ville de Mulhouse, ABCD et le Conseil Général, est échu depuis décembre 2003. Malgré l'absence d'un renouvellement de la convention, l'association a toutefois poursuivi son action sur ce secteur. Son intervention a été validée chaque année en cellule technique.

En mai 2006, le principe d'une extension de l'intervention de l'Association sur le quartier Daguerre a été acté. Au vu de l'évolution de la situation depuis 1997, celle-ci propose d'y poursuivre ses activités traditionnelles tout en inscrivant une partie de son action autour du projet soutenu par le centre social Lavoisier.

Compte tenu de cet historique, les attentes ont donc été réactualisées en terme de :

- **territoire** : en plus des quartiers Cité-Briand et Brustlein, il convient d'intégrer dans ce projet de mission une partie du quartier Daguerre, pour une prise en compte des secteurs Roxelane et Pierrefontaine. Il apparaît en effet que ce territoire présente une cohérence tant du point de vue de la continuité géographique qu'au niveau de la nature des problématiques identifiées et, dans certains cas, du public de la prévention spécialisée mobile dans ce territoire.
- **évolution des problématiques** :
 - en termes de développement local : le tissu associatif et de services à destination de la jeunesse reste faible et fragile au regard de l'évolution des besoins du public de la prévention spécialisée.

- en termes de suivis individuels : on peut identifier un besoin fort d'accompagnement et de mise en lien entre certains jeunes, en voie de rupture ou de marginalisation, et les institutions ou les services qui leur sont destinés.
- en termes de prévention de la délinquance : le travail mené par les partenaires, en particulier dans le cadre de la Coordination Prévention et Sécurité Villon mise en place en 2002, a permis d'apporter des réponses adaptées à certaines situations bien identifiées. Aujourd'hui, afin de consolider et de développer ce travail dans la durée, cette mobilisation des acteurs doit pouvoir s'appuyer sur une intervention de prévention spécialisée renforcée et pérenne.

A partir de ces problématiques réactualisées, tout en reprenant les éléments de la demande initiale toujours de circonstance, **la Ville de Mulhouse a identifié cinq objectifs opérationnels auxquels pourra répondre l'intervention d'ABCD** dans le territoire visé par le projet de mission et qui consistent à :

- **assurer une présence sociale visible et continue** auprès du public de la prévention spécialisée.
- **accroître le travail d'accompagnement individuel** à travers les suivis socio-éducatifs.
- **poursuivre et développer la participation aux dispositifs et instances** mis en place dans ce secteur (*Plateforme Jeunesse, Coordination Territoriale...*).
- **participer ou mettre en place des actions collectives** répondant à des problématiques identifiées dans le champ d'intervention de la prévention spécialisée et dans le respect du principe de non institutionnalisation des actions.
- **développer un travail ciblé dans certains secteurs**, en particulier le Vieux-Brustlein, le 71 rue de Pfastatt, les secteurs de la rue des Abeilles, Aigle-Cerf et Roxelane, à adapter en permanence, en fonction de l'évolution des situations.

L'élargissement des territoires d'intervention d'ABCD a rendu nécessaire le renforcement du nombre des éducateurs, passant de un à deux équivalents temps pleins, et qui nécessite le recrutement d'un sixième membre pour l'équipe éducative. Ce renforcement devra permettre la réalisation de ces objectifs dans le cadre **d'une intervention de prévention spécialisée appelée à s'inscrire dans la durée dans un secteur présentant de forts besoins structurels.**

La durée de la mission est proposée pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

L'association APSIS :

A ce jour, plusieurs communes et groupements de communes ont saisi le Conseil Général pour des questions diverses liées à la délinquance juvénile, aux conflits entre jeunes et adultes et aux phénomènes de violences urbaines.

Ainsi, l'association de prévention spécialisée APSIS intervient sur différents sites du département en partenariat avec des élus des communes et communautés de communes concernées, des acteurs sociaux, des habitants, des jeunes, pour trouver ensemble des solutions aux problèmes d'inadaptations sociales qui se posent.

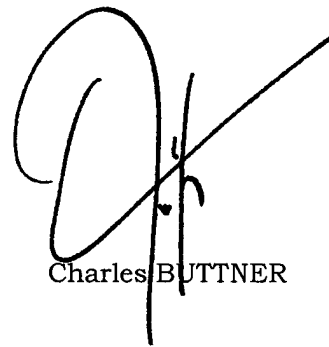
Neuf projets de missions d'appui à des communes et communautés de communes, joints en annexes au présent rapport, sont soumis à l'approbation de la Commission Permanente.

L'approbation, par la Commission Permanente, du contenu des projets de missions des associations de prévention spécialisée ABCD et APSIS et la validation de l'extension, en 2008, des territoires d'intervention de chacune des deux associations, sur des quartiers mulhousiens, n'entraînent pas d'incidence financière supplémentaire pour le Département, les budgets alloués aux associations pour l'ensemble de leurs missions ayant été votés lors du BP 2008.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver les contenus des projets de missions des associations de prévention spécialisée ABCD et APSIS, réalisés au cours de l'année 2007 et mis en perspective pour l'année 2008,
- de valider les propositions d'extension, sur la Ville de Mulhouse, des territoires d'intervention de chacune des deux associations de prévention spécialisée ABCD et APSIS.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

ANNEXE au rapport :
Prévention Spécialisée – Projets de mission des associations ABCD et APSIS

Missions d'appui de l'association APSIS à des communes et communautés de communes du Haut-Rhin (neuf missions)

COMMUNE DE CERNAY

Dès mai 2005, préoccupée par les problématiques de certains jeunes âgés de 13 à 30 ans, la commune de Cernay a sollicité l'intervention de l'association APSIS pour une mission socio-éducative centrée sur les publics jeunes les plus en difficulté.

A l'issue d'une première phase de réalisation d'action, évaluée fin 2006, la mission de l'association a été reconduite sur l'année 2007.

Lors de la Cellule Technique, en octobre 2007, les résultats suivants, présentés par APSIS ont été validés :

- Le travail des intervenants d'APSIS a essentiellement été centré sur le quartier des Mines et notamment sur la création de l'association « Mines de Rien ».
- Les jeunes majeurs, membres de l'association, sont en passe de devenir des interlocuteurs reconnus autant par les jeunes que par les institutions.
- Les jeunes qui étaient stigmatisés comme responsables des dysfonctionnements dans le quartier sont à présent perçus, par un nombre grandissant d'habitants, par les autorités locales, la gendarmerie, le centre socioculturel et même par des communes environnantes, comme des partenaires.
- Le centre socio-culturel AGORA est maintenant un partenaire privilégié de l'association « Mines de Rien » et des réalisations communes se sont concrétisées dans le quartier (*fête de l'été, fête de la musique, ...*).

Les perspectives de travail retenues pour l'année 2008 sont les suivantes :

- **Axe 1 : accompagner l'association « Mines de Rien »** dans ses projets et dans l'ouverture sur la ville. En l'occurrence, une sortie neige est prévue en collaboration avec le centre socio-culturel AGORA.
Maintenant que l'association existe, il faut qu'elle se fasse connaître et reconnaître.
- **Axe 2 : favoriser la collaboration** entre le centre socio-culturel AGORA, qui a ouvert une activité périscolaire à l'école des Lilas, et l'association « Mines de Rien ».
- **Axe 3 : assurer un accompagnement individuel** avec un certain nombre de jeunes au sein du quartier des Mines. Quelques uns accumulent des difficultés personnelles, sociales et familiales.
- **Axe 4 : aider les jeunes du quartier des Mines à construire une image plus positive** d'eux-mêmes. En effet, ces derniers se vivent souvent comme « mis à l'écart ». Il s'agit de les aider à transformer cette image et à s'ouvrir aux autres par le biais d'activités à l'échelle de la ville et des environs.

La durée de la mission d'appui de l'association APSIS auprès de la commune de Cernay est proposée pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008.

COMMUNE D'ILLZACH

Depuis mai 2005, l'association APSIS intervient sur quatre quartiers de la commune d'Illzach. Après une phase diagnostic sur chacun de ces quartiers, l'association est passée à des phases de réalisation d'actions (*première étape en 2006 puis deuxième étape en 2007*).

▪ **Quartier Chêne Hêtre :**

Les conclusions du diagnostic étaient révélatrices de l'état d'esprit dans lequel baignaient les jeunes du quartier. Il était impératif de combler le vide relationnel entre les jeunes et le monde des adultes et il s'agissait de retisser des liens sociaux entre adultes et jeunes et de restaurer l'autorité des adultes du quartier.

Lors de la Cellule Technique, en octobre 2007, APSIS a affiché un plus grand optimisme quant à l'évolution positive des relations avec les jeunes du quartier Chêne Hêtre.

En effet, grâce à un travail de proximité, d'écoute et d'accompagnement, les relations se sont pacifiées entre ces jeunes et leur environnement.

Le fait que l'association APSIS soutienne les efforts des associations locales a amené les jeunes à lui accorder davantage de crédit.

C'est pourquoi **APSYS propose, pour 2008, de consolider cette évolution à travers trois axes de travail :**

- **Axe 1 : favoriser la régulation entre adultes et jeunes**, en participant aux actions des associations de quartier « Mieux Vivre » et « Archi » et en les soutenant, en organisant des rencontres entre ces associations, le centre médico-social, la ville, le centre socio-culturel et les jeunes et en assurant une permanence hebdomadaire avec l'association « Archi » au rez-de-chaussée d'un bâtiment.
- **Axe 2 : développer l'accès à l'emploi** en construisant un partenariat avec le centre socio-culturel (*coaching, ateliers emplois*), en réactivant le partenariat avec l'association « Mieux Vivre », qui était à l'initiative de nombreuses mises en lien avec des jeunes, et en poursuivant l'action « Petit déjeuner emploi ». Il s'agit de faire venir des chefs d'entreprise ou de visiter, avec les jeunes, des entreprises.
Un partenariat devra également se développer avec REAGIR.
- **Axe 3 : accompagner individuellement les jeunes en difficulté** qui sollicitent de plus en plus APSIS.

▪ **Quartier Dahlias-Tulipes :**

En 2007, APSIS a effectué, à la demande du centre socio-culturel, des accompagnements individuels auprès des jeunes de ce quartier. Certains accompagnements ont permis à quelques jeunes de décrocher des jobs d'été.

Pour 2008, APSIS propose les axes suivants :

- **Axe 1 : être aux côtés des adolescents de ce quartier** et accompagner un groupe de jeunes mineurs sur des actions individuelles et collectives.
Une permanence fonctionne le mercredi soir.
- **Axe 2 : mener une action de prévention auprès des plus jeunes**, avec un travail en milieu scolaire primaire, et envisager, avec les responsables de la piscine des Jonquilles, un travail de prévention de la délinquance (*dégradations - irrespect - nuisances*) et de sensibilisation (*découverte du milieu et des métiers*).

▪ **Quartier Quatre Saisons :**

Lors de la Cellule Technique, en octobre 2007, les intervenants d'APSIS ont dressé le constat suivant : *«La relation est saine avec ce groupe de jeunes qui sont partie prenante dans l'organisation collective de leur projet et s'inscrivent individuellement dans une trajectoire de formation et d'emploi ».*

C'est pourquoi, **APSIS propose de consolider, en 2008, ce travail en deux axes :**

• **Axe 1 : accompagner ce groupe de jeunes en les aidant à développer leurs actions collectives** et conviviales sur le quartier.

• **Axe 2 : aider certains jeunes, à travers un suivi individualisé**, à résoudre les difficultés de leurs parcours personnels (*justice pour mineurs*), en associant les parents à la démarche professionnelle d'APSIS.

▪ **Quartier Doller :**

APSIS propose, pour 2008, d'intervenir ponctuellement, pour un soutien individualisé, auprès des jeunes de ce quartier qui peuvent lui être adressés par le centre socio-culturel.

La durée de la mission d'appui d'APSIS à la commune d'Illzach est proposée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

COMMUNE DE MULHOUSE

Le contexte :

Entre fin 2005 et début 2006, la Ville de Mulhouse, en concertation avec le Conseil Général du Haut-Rhin et les associations de prévention spécialisée intervenant dans la commune, a réalisé un état des lieux des territoires présentant des besoins structurels non (*ou insuffisamment*) pourvus d'une intervention de prévention spécialisée.

Cet état des lieux, validé en février 2006 par ces partenaires, a révélé la nécessité d'une intervention de prévention spécialisée sur la continuité d'un territoire comprenant les quartier Franklin-Fridolin, une partie du quartier Centre Historique (*partie au nord de l'avenue Kennedy et secteur Flammarion*) et le quartier Fonderie. En effet, en termes de taux de 12-25 ans, de densité de population, de taux de délinquance, de taux de chômage des jeunes, et de précarité et difficultés sociales, ce secteur se situe en tête des quartiers mulhousiens.

Pour répondre à cette nécessité, de manière opérationnelle et au niveau des enjeux de ce territoire, la Ville de Mulhouse a souhaité qu'une intervention de prévention spécialisée, à hauteur de trois postes Equivalents Temps Plein, puisse démarrer dans un court délai.

Le Conseil Général du Haut-Rhin, qui a accepté le dégagement de trois postes pour une intervention dans ce territoire, a proposé que l'association ASPIS, qui était intervenue dans les secteurs Fonderie et Flammarion entre 1991 et 2004, soit porteuse de l'intervention en y consacrant des moyens humains renforcés.

Les attentes de la Ville de Mulhouse :

▪ **Les problématiques identifiées :**

- **En termes de développement local**, le tissu associatif (en dehors des associations communautaires et de services à destination de la jeunesse) reste faible et fragile au regard de l'évolution des besoins du public de la prévention spécialisée dans les quartiers concernés.

De plus, les évolutions en cours au niveau des centres sociaux du territoire de la Ville de Mulhouse, et en particulier Papin et Porte du Miroir, renforcent encore le besoin d'une intervention de prévention spécialisée pour accompagner ces changements.

- **En termes de suivis individuels**, on peut identifier un enjeu et un besoin très fort d'accompagnement et de mise en lien entre certains jeunes, en voie de rupture ou de marginalisation, et les institutions ou les services qui leur sont destinés, mais dont ils sont éloignés ou avec lesquels ils sont en conflit.

En outre, la proximité de services présents au Centre Historique, comme Sémaphore, devrait permettre de travailler activement ce lien. Dans le cadre d'une telle démarche, une intervention de prévention spécialisée doit ici prendre toute sa place.

- **En termes de prévention de la délinquance**, le travail engagé par les partenaires, en particulier depuis la mise en place de la Coordination Prévention et Sécurité Centre, mi-2006, a d'ores et déjà permis d'apporter des réponses adaptées à certaines situations individuelles et collectives bien identifiées.

Aujourd'hui, afin de développer ce travail dans la durée, cette mobilisation des acteurs doit pouvoir s'appuyer sur une intervention de prévention spécialisée renforcée et inscrite dans la durée.

- A partir de ces problématiques, et en concertation avec les services du Conseil Général et APSIS, la Ville de Mulhouse a identifié **cinq objectifs opérationnels** auxquels pourra répondre l'intervention de l'association dans le territoire visé par la présente mission :
 - **assurer une présence sociale visible et continue** auprès du public de la prévention spécialisée, notamment par le biais du travail de rue et sous d'autres formes et modalités qui restent à définir,
 - **garantir un travail d'accompagnement individuel à travers les suivis socio-éducatifs**, visant en particulier à permettre aux jeunes de se construire et de (ré) intégrer les structures et services du secteur,
 - **s'engager dans la participation aux dispositifs et instances** développés dans ce secteur qui prennent en compte les enjeux de la prévention spécialisée, en particulier la Coordination Territoriale Prévention et Sécurité Centre,
 - **participer à (ou mettre en place) des actions collectives** répondant à des problématiques identifiées dans le champ d'intervention de la prévention spécialisée et dans le respect du principe de non institutionnalisation des actions,
 - **développer un travail ciblé dans certains secteurs**, en particulier les espaces publics du quartier Franklin-Fridolin (*square Schmitlin, place Adolphe May,...*), le secteur Flammarion (*Grand'Rue et le bout de la rue de l'Arsenal*), les abords du collège Kennedy dans le quartier Centre Historique, la rue du Manège et la rue de la Tour du Diable dans le quartier Fonderie. Ce travail sera à adapter en permanence en fonction de l'évolution du contexte et des situations.
- Le déroulement de la phase diagnostic, première étape d'une intervention de prévention spécialisée appelée à s'inscrire dans la durée dans un secteur présentant de forts besoins structurels, est le suivant :
 - du 1^{er} septembre au 15 décembre 2007 : l'équipe d'APGIS, renforcée par 2 postes supplémentaires d'éducateurs, a procédé au cadrage et au lancement de l'action (*septembre*) puis à la prise de contacts, de mise en liens, de préparation du partenariat et d'analyse de données,
 - du 15 décembre 2007 au 30 mars 2008 : à partir des premières hypothèses explicatives et de conclusions provisoires, l'association formalise progressivement des préconisations d'actions, avec pour perspective un processus de travail aux côtés des jeunes en difficulté,
 - du 1^{er} au 30 avril 2008 : APSIS procédera à une restitution de l'action menée et formulera des préconisations et des pistes de travail pour les mois suivants.

Afin, tout à la fois, de poursuivre les objectifs précités sur un temps suffisamment long et de garantir leur réactualisation et leur adaptation permanente au contexte local, **il est proposé d'inscrire dans la durée, au-delà de la fin 2008, la mission d'appui de l'association APSIS à la Ville de Mulhouse.**

Dès 2008, l'association consacrera 3 postes d'éducateurs à cette intervention.

COMMUNE DE RIXHEIM

L'association APSIS intervient sur la commune de Rixheim depuis mai 2000.

La dernière mission, menée sur l'année 2007, a consisté à recentrer l'intervention de l'association sur un travail de prévention spécialisée, en privilégiant l'action dans la rue et auprès des jeunes en prise avec la justice, et en développant l'accompagnement individualisé autour de l'emploi.

Lors de la cellule technique en octobre 2007, APSIS avait indiqué que la mission évoluait vers des résultats significatifs quant à la collaboration entre les différents partenaires sur le quartier de la Rotonde :

- Les jeunes en difficulté savent à présent qu'ils peuvent compter sur l'intervenante de prévention spécialisée.
- Seul, un groupe de jeunes reste en dehors de cette régulation sociale en refusant, pour le moment, de participer à des projets. L'intervenante d'APGIS maintient le contact avec eux.
- Les jeunes, mais aussi des habitants, adressent de plus en plus des demandes d'aide à l'association APSIS qui est reconnue dans ses fonctions d'aide et de médiation, tant au niveau des jeunes et des habitants adultes que des associations, et ce dans tous les domaines de la vie sociale du quartier.
- APSIS exerce une fonction de médiation face aux acteurs associatifs dans le but de fédérer les énergies en direction des jeunes et notamment les plus en difficulté.
- Toutefois, la prévention spécialisée se doit d'être vigilante, dans le cadre de son travail de médiation entre les jeunes et les institutions, pour anticiper un risque d'institutionnalisation de ce rôle et ne pas mener, sur le quartier, une action subsidiaire, ou de substitution, au manque d'autres professionnels et équipements de quartier.
- Depuis sa réhabilitation, l'équipement de « La Rotonde » est occupé par les associations ASSCIN (*Association Sportive et Socio Culturelle Ile Napoléon*) et ASSL (*Association de Soutien Scolaire et de Loisirs*).

Ces associations prennent progressivement le relais de l'association APSIS. Il y a moins de tensions dans le quartier et plusieurs pôles assurent des points d'animation en direction des jeunes.

- Fin 2007, la mise en place d'un pôle ressource a été confiée à l'agent de développement local de « La Passerelle » et à APSIS. Des premières réunions ont eu lieu auxquelles ont participé l'ASSL, l'ASSCIN, La Passerelle et APSIS. Lorsque le local réservé à cet effet (*appartement*) aura été rénové, d'autres acteurs vont être invités à y participer (*Espace Solidarité, REAGIR,...*), la notion de « ressources » devant s'appliquer à tous les domaines.
- L'intervenante d'APGIS étant actuellement la seule « éducatrice spécialisée » dans le quartier, le pôle ressource et le comité de gestion, initié par la mairie, pourraient être porteurs d'une réflexion sur la pertinence d'une création de postes d'intervenants sociaux dans le quartier.
- La collaboration est avérée entre APSIS et les autres acteurs institutionnels. Tout particulièrement, le voyage au Maroc, à l'initiative de l'ASSL, a permis de fédérer les forces vives du quartier, sachant que la mobilisation des habitants est effective (*femmes du quartier, jeunes inscrits dans diverses associations, ...*).

Ce voyage éducatif et humanitaire est ouvert à l'ensemble de la ville afin de favoriser la mixité sociale et de transformer le regard porté sur le quartier de la Rotonde.

Les perspectives 2008 :

- **Axe 1 : Travail de proximité avec les jeunes les plus en difficulté :**
 - dans le cadre du voyage au Maroc,
 - auprès de ceux qui ont du mal à accrocher les activités en cours,
 - dans le cadre de la création d'une association de jeunes laïques pouvant leur offrir des activités sportives.

- **Axe 2 : Consolider le pôle ressource**, en aidant les acteurs associatifs et institutionnels à prendre en compte les situations d'urgence dans le quartier (*difficultés sociales et éducatives ainsi que celles liées à l'emploi, accompagnement - conseils - mise en lien*).

Cette entité doit être créée au service des habitants, adultes et jeunes, et notamment les plus en difficulté. Elle doit être gérée par des professionnels de l'action sociale pouvant assurer des permanences et qui ont des compétences pour informer, orienter et accompagner des situations difficiles dans le quartier.

La durée de la mission d'appui d'APGIS à la commune de RIXHEIM est proposée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

COMMUNE DE WITTELSHEIM

La Ville de Wittelsheim, préoccupée par les problématiques des jeunes, particulièrement ceux issus du Quartier de la Thur, a sollicité l'intervention de l'Association de prévention spécialisée APSIS pour la réalisation d'une mission d'appui.

APSYS a ainsi démarré son intervention dès mars 1999 et a déjà réalisé plusieurs étapes de diagnostics et de travail dont la dernière s'est achevée le 1er novembre 2007, avec un bilan final qui a permis à l'association de présenter les résultats de ses missions et les objectifs, contenu et pistes de travail pour l'année 2008.

Plusieurs réunions (6, 13 novembre et 4 décembre 2007), ont permis de mettre en avant :

- la nécessité de réaliser un diagnostic partagé sur les problématiques liées à la jeunesse sur l'ensemble de la commune de Wittelsheim, d'échanger et de confronter les points de vue entre divers acteurs intervenant auprès des jeunes et d'évaluer ensemble la pertinence d'une mission de prévention spécialisée à l'échelle de la ville.
- les éléments suivants :
 - La ville de Wittelsheim met en avant des problèmes de cohabitation entre groupes de jeunes et habitants de certains quartiers (*Rossalmend, Langenzug, Graffenwald*).
 - Il existe des regroupements de jeunes dans différents quartiers de la Ville ainsi qu'aux abords de salles de sports et d'établissements scolaires.
 - Sont également évoqués des problèmes de chômage et de conduites addictives (*alcool et cannabis*).
 - Il existe une offre d'animation socioculturelle importante à l'échelle de la Ville. Toutefois une frange de la jeunesse échappe à tous les dispositifs (*éducatif, d'emploi, de formation, de santé, de loisirs*).

Les perspectives pour l'année 2008 : l'association APSIS réalisera une phase diagnostic (action sur six mois), qui se déroulera de la façon suivante :

- La phase 1 (*du 1er novembre au 31 décembre 2007*) étant une phase de cadrage et de lancement, la concertation entre les trois partenaires, que sont le Conseil Général, la Ville de Wittelsheim et l'association APSIS, doit aboutir à l'élaboration et la validation d'un nouveau projet de mission d'appui à la commune (écriture du projet, constitution de l'équipe de travail, élaboration des modalités d'intervention).*
- La phase 2 (*de janvier à mars 2008*) consistera en une prise de contacts et de mise en lien, de préparation du partenariat et d'analyse des données. Un bilan intermédiaire est prévu en avril 2008.
- La phase 3 (*d'avril à juin 2008*) sera une phase d'approfondissement, à partir des premières hypothèses explicatives, de formalisation progressive des préconisations et de mise en perspective d'un processus de travail au côté des jeunes en difficulté.
- La phase 4 (*fin juin 2008*) sera la phase de restitution avec remise du rapport de la phase diagnostic (*constats et analyse, formulation de la problématique, énoncé de l'hypothèse de travail et des pistes d'action*) et validation, par les trois partenaires, des actions préconisées. Selon les conclusions, un nouveau projet de mission pourrait éventuellement être mis en œuvre.

La durée de la mission d'appui d'APSYS à la commune de WITTELSHEIM est proposée pour la période du 1^{er} novembre 2007 au 31 juillet 2008, avec une prolongation probable au-delà de cette date.

COMMUNE DE WITTENHEIM

APSYS assure une mission d'appui à la commune de Wittenheim en intervenant sur le quartier du Markstein, depuis avril 2003.

Après une phase de diagnostic (*avril à décembre 2003*) et trois années de réalisation d'actions (*en 2004, 2005 et 2006*), l'association a souhaité mettre un terme à cette mission spécifique et a entamé une phase de fin de mission au cours de l'année 2007, en se basant sur le constat d'un climat apaisé, d'un renouveau d'activités sportives dans lesquelles les jeunes s'inscrivent, d'un partenariat renoué entre les jeunes adultes en situation de chômage et le dispositif d'entraide par l'emploi.

Entre-temps (*en 2006*) la ville de Wittenheim avait travaillé à une redéfinition de sa politique jeunesse.

Néanmoins, il est prévu que l'association reste ouverte à d'éventuels autres besoins que pourrait exprimer la ville de Wittenheim, à l'échelle de la commune, en matière de prévention spécialisée et que, dans ce contexte, APSYS conduise une mission de courte durée.

Cette mission se déroulerait en trois phases :

- de janvier à mars 2008 : une prise de contact et mise en lien, préparation du partenariat et analyse des données,
- d'avril à juin 2008 : approfondissement à partir des premières hypothèses explicatives et formalisation progressive des préconisations,
- fin juin 2008 : restitution et remise des conclusions de la phase diagnostic-action. Selon les conclusions, un nouveau projet de mission pourrait éventuellement démarrer au 1^{er} juillet 2008.

La durée de la mission d'appui d'APSYS à la commune de WITTENHEIM est proposée pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2008, avec une prolongation probable au-delà de cette date.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

APSYS intervient sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Argent depuis janvier 2005.

Après une première phase de prise de contact, mise en lien et préparation du partenariat, l'association a poursuivi sa mission d'appui en deux phases de réalisation d'action, d'avril à décembre 2006, puis de janvier à mars 2007.

Lors de la réunion de bilan intermédiaire en septembre 2007, il a été convenu, d'un commun accord, de donner priorité aux axes de travail suivants et de les concrétiser dans le cadre d'un partenariat renforcé entre les intervenants d'APSYS, le centre socio-culturel, l'animateur de la Ville de Sainte Marie aux Mines, des élus locaux et intercommunaux et les jeunes :

- Axe 1 :
 - permettre à une frange de la jeunesse considérée en marge de trouver une autre place et ainsi accéder à une autre forme de reconnaissance,
 - faciliter l'accès aux salles de sports en diversifiant les activités sportives et particulièrement le football,
 - favoriser la réouverture d'un espace de rencontre identifié « jeunes ».
- Axe 2 : poursuivre le travail d'accompagnement individuel et de suivi avec les plus démunis qui n'utilisent pas ou peu les dispositifs sociaux existants.
- Axe 3 : contribuer au développement de la politique jeunesse pour favoriser la prise en compte de la diversité des publics jeunes.

La durée de la mission d'appui d'APSYS à la Communauté de Communes du Val d'Argent est proposée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH

En réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes issus des 17 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, APSIS intervient sur le territoire depuis janvier 2005.

Après une phase diagnostic, jusqu'en mars 2006, deux phases de réalisation d'actions (*avril à décembre 2006, puis janvier à décembre 2007*) ont permis à l'association de concrétiser sa mission d'appui à cette Communauté de Communes.

A présent que les jeunes sont sortis des conflits avec l'environnement et se sont montrés capables de s'engager durablement, APSIS s'est fixé comme objectif principal d'aider ces jeunes à consolider leur rôle d'interlocuteurs des élus et à devenir de véritables relais.

C'est pourquoi, lors de la réunion de bilan intermédiaire **en juillet 2007, il avait été convenu**, d'un commun accord, **de fixer la fin de la mission en juin 2008, avec les perspectives suivantes :**

- **Axe 1 : Etre aux côtés des jeunes de l'association « Lauw Skate »** afin de les aider à :
 - organiser la manifestation sportive et culturelle qui aura lieu au printemps 2008,
 - aider ces jeunes à développer leur association en s'appuyant sur des partenaires stables : élus, Communauté de Communes, centre socio-culturel,...
- **Axe 2 : Pérennisation du journal créé par les jeunes** (*APSYS continuera à apporter son soutien à l'équipe et s'impliquera dans la recherche de partenaires*).
- **Axe 3 : APSIS continuera à apporter son soutien au REAAP** (*Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents*), en terme de connaissance du public adolescent et d'interventions ponctuelles (*conférence / débat, participation à des réunions, ...*).

APSYS présentera, fin juin 2008, une rétrospective de son intervention et proposera quelques pistes de réflexion (*partenariat, projets, ...*) en vue d'une continuité de la dynamique créée avec et par les jeunes.

La durée de la mission d'appui d'APSYS à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach est proposée pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2008.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESSOR DU RHIN

Après une phase diagnostic, de novembre 2005 à juin 2006, puis une phase de réalisation d'action, de juillet à décembre 2006, l'association APSIS a procédé à une nouvelle orientation de travail, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, date à laquelle sa mission, sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Essor du Rhin, pouvait prendre fin.

Lors de réunions organisées au sein de chaque commune, courant avril 2007, de fortes demandes en termes de loisirs sont apparues (*organisation d'un festival et de soirées, actions autour du paint-ball et du graff, construction d'un champ de bosses pour le BMX, lieu de rencontre*).

Par ailleurs, une quarantaine de jeunes ont manifesté leur intérêt pour le comité consultatif. Trois commissions de travail se sont créées.

A l'heure actuelle, la Communauté de Communes n'a pas encore concrétisé l'embauche d'un coordinateur jeunesse qui permettrait de poursuivre une dynamique engagée autour de l'action socio-culturelle sur l'ensemble du territoire.

Aussi, **lors de la réunion du 15 novembre 2007**, en présence de Monsieur FREYBURGER représentant le Conseil Général, des élus intercommunaux et d'APGIS, **il a été convenu d'un commun accord, de proposer, pour 2008, les perspectives suivantes :**

- **Axe 1 : Au regard de la situation qui n'a pas évolué telle qu'elle avait été préconisée, APSIS poursuivra son travail auprès d'un groupe de jeunes** intéressés par le Paint-Ball et les aidera à se structurer.
- **Axe 2 : L'association APSIS se rendra disponible**, par ailleurs, **pour préparer le recrutement d'un coordinateur jeunesse.**

L'idée, qui est toujours d'actualité, est de trouver une solution quant au développement d'une politique jeunesse cohérente sur le secteur pouvant prendre appui sur le travail réalisé jusque-là. L'association APSIS se voit confier une mission de conseil et d'appui technique jusqu'en juin 2008, sachant que les élus de la Communauté de Communes sont engagés, aujourd'hui, dans une période électorale dont ils sont tributaires et dont dépendront les choix qui seront faits, ou non, ultérieurement.

La durée de la mission d'appui d'APGIS à la Communauté de Communes de l'Essor du Rhin est proposée pour la période du 1er janvier au 31 juillet 2008.